



**VILLE D'UGINE**  
**DECISION DU MAIRE N°2024-11**

**Pôle Affaires Générales et Vie Locale**

**Objet : Reprise de concessions trentenaires au cimetière d'Héry sur Ugine**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juin 2020 portant délégation au Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la consultation engagée le 19 janvier 2024,

Considérant qu'aucune famille ne s'est manifestée afin de procéder au renouvellement des 30 concessions référencées dans l'arrêté n°27 du 19 janvier dernier, il convient à la commune de procéder aux reprises de celles-ci,

**DECIDE**

Article 1 : De confier les travaux à la Marbrerie BOSSONNET Henri sarl, exerçant à :  
491 avenue A. Lasquin Z.I. – 74700 SALLANCHES pour effectuer les travaux.

Article 2 : Le montant des travaux est fixé à 71 328 euros TTC.  
Ils s'effectueront en 2024 pour les concessions situées dans la partie haute et en 2025 pour celles situées dans la partie basse du cimetière.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'Ugine et Madame le Receveur Municipal sont chargées chacune en ce que la concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
  - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Notifié le

Signature de l'intéressé :

Fait à Ugine, le 2 avril 2024

Franck LOMBARD  
Maire d'Ugine

